

# Signature du contrat stratégique de la filière Solutions Industrie du futur : Retrouvez le communiqué de presse du Conseil National de l'industrie

France



Communiqué de presse

**« Solutions Industrie du futur » : un contrat stratégique de filière signé par Agnès Pannier-Runacher et Frédéric Sanchez**

[CP – « Solutions Industrie du futur » \(conseil-national-industrie.gouv.fr\)](#)

Paris, le 06/09/2021 – N°1350

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, et Frédéric Sanchez, président du Comité Stratégique de Filière, ont signé ce lundi 6 septembre 2021 le contrat stratégique de la filière 0 Solutions Industrie du futur 1 (S-I-F), dans le cadre du salon Global Industrie organisé à Lyon (69).

Annoncée le 9 avril 2021 par le Premier ministre Jean Castex, la création de la filière S-I-F fait partie intégrante de la stratégie du Gouvernement pour accompagner la transition des entreprises vers l'industrie 4.0.

Regroupant les secteurs des machines et solutions industrielles intelligentes (mécanique, électrique, électronique, numérique...) ainsi que l'offre digitale, cette filière est constituée de 32 000 entreprises. Elle emploie aujourd'hui 500 000 personnes en France et tient la 3ème place en termes de PIB industriel. Elle est portée par l'Alliance Industrie du Futur (AIF).

Si elle compte dans ses rangs quelques grandes entreprises championnes du secteur, la filière reste cependant principalement composée de PME et d'ETI,

dispersées en de multiples sous-secteurs interdépendants.

C'est dans ce contexte qu'Agnès Pannier-Runacher et Frédéric Sanchez ont signé un contrat stratégique de filière, en présence des organisations représentant les salariés. Cette signature marque une nouvelle étape pour la filière, qui s'organise, se structure et se développe pour répondre aux besoins des entreprises utilisatrices et faire effet de levier sur les investissements des entreprises en solutions françaises, notamment ceux soutenus par le plan France Relance.

A travers ce contrat, c'est toute la filière industrielle qui s'engage sur 4 axes stratégiques :

- Organiser, fédérer et faire connaître l'offre de solutions au niveau national et international en mettant à disposition de l'ensemble des acteurs, offreurs et porteurs de projet, une Plateforme Numérique de Filière, pour faciliter et renforcer les échanges entre la demande et l'offre.
- Initier de nouvelles utilisations de l'offre par le développement de projets structurants avec les filières utilisatrices comme par exemple la robotisation et le numérique dans les traitements du déchet, le déploiement de procédés pour recycler à 100% des bétons de fin de vie, l'identification et la promotion des nouveaux usages industriels de la 5G, ou celle des nouvelles solutions françaises de décarbonation par l'industrie du futur.
- Soutenir l'innovation des produits et services de l'offre pour monter en gamme et fédérer les différents écosystèmes de l'innovation, en créant un Comité d'orientation de la recherche et de l'innovation pour l'industrie du futur (CORI2DF), embarquant le tissu industriel de l'offre, en complément des projets structurants avec les filières utilisatrices.
- Renforcer la compétitivité de l'offre industrielle française en accompagnant les offreurs de solutions de la filière, en promouvant la fabrication additive, en développant le nombre d'ETI avec un programme d'accélération des PME, en développant l'emploi et les compétences compte tenu de l'évolution des technologies numériques.

L'adoption des technologies relevant de l'industrie du futur dans les entreprises industrielles est un enjeu de compétitivité majeur pour l'industrie française. Sa capacité à créer de l'activité et des emplois sur le territoire en dépend. C'est pourquoi le Gouvernement, dans le cadre du plan France Relance, a pris un grand nombre de mesures pour accompagner et soutenir la transition des entreprises françaises vers l'industrie du futur.

Le guichet Industrie du Futur a connu un succès particulièrement important : 9 400 candidatures ont été déposées depuis 2020, représentant plus de 3,8 milliards d'euros d'investissement. A ce jour, 6 648 entreprises ont d'ores et déjà pu être soutenues, pour un montant de 2,3 milliards d'euros d'investissements et 706 millions d'euros d'aides. A terme, le guichet Industrie du Futur devrait soutenir près de 9 000 entreprises, représentant 880 millions d'euros d'aides, soit l'intégralité de l'enveloppe allouée au dispositif. Il permettra ainsi à près du tiers des PME et ETI industrielles d'investir pour se moderniser, et de gagner en compétitivité

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, déclare : « Au moment où les entreprises petites et grandes doivent accélérer leurs transformations numérique et environnementale pour rester compétitives, il est crucial de renforcer et rendre visibles les entreprises françaises qui apportent des solutions dans ce domaine. La signature du contrat de la filière « Solutions Industrie du futur » est une étape essentielle du déploiement de la stratégie du Gouvernement en matière de modernisation de l'industrie française. Cette nouvelle filière permettra de faire connaître l'offre française aux industriels et de créer des écosystèmes locaux de solutions pour l'industrie du futur. Elle complète les mesures du plan de relance qui ont eu un effet massif d'entraînement sur la numérisation de nos PME et ETI industrielles. »

Frédéric Sanchez, président du Comité Stratégique de Filière, déclare : « La modernisation de notre industrie peut encore être accélérée, dans la lignée de la dynamique initiée par le Gouvernement, en associant d'avantage les offreurs de solutions français aux projets d'investissements d'avenir, notamment ceux soutenu par le plan France Relance. C'est pourquoi les acteurs de la Filière Solutions Industrie du Futur s'engagent résolument dans une stratégie collaborative, tournée vers l'action et l'émergence sur notre territoire de chaînes de valeur intégrées pour les industries de demain. »

**Contact presse**

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 44 38

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)